

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2022

## Numéro interne de l'acte : 6

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation  
15/04/2022

Date d'affichage  
15/04/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

### Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ALBERT Zalia , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Mohamed , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay, CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , ISSOUFFI Ramadan, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , OMAR Yankoub, Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

HASSANI Roza donne pouvoir à ABDALLAH Halimaty

### Etai(ent) absent(s) :

ANGATAHI Anli , BOINAIDI Habachia , CHEBANI Mohamadi , MATTOIR Abouchia , MATTOIR Moissinga , OUSSENI Djabiri , YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

HASSANI Roza

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. SOUMAÏLI Mhamadi

## Objet : Vote du budget 2022

Lors des Conseils municipaux du 17 mars 2022, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2022.

Cette étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire a permis d'informer et de communiquer sur divers éléments qui ont défini le contexte de préparation du présent budget :

L'environnement économique et financier,

Les orientations budgétaires de l'État concernant le secteur public local,

La situation financière et les projets de la collectivité.

Le Budget Primitif 2022 (BP 2022), deuxième étape budgétaire de l'exercice après le DOB, est soumis au vote des membres du Conseil municipal ce lundi 19 avril 2022. Pour information, les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget (règle de droit commun) et jusqu'au 30 avril pour le transmettre au préfet (sous réserves d'avoir tous les éléments permettant l'élaboration du budget).

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées ~~par chapitre et par article.~~  
Le budget des communes de – de 10 000 habitants est voté par nature (chapitre) et il comporte pour les communes de + de 3 500 habitants, une codification fonctionnelle.

Contrairement à l'État, les collectivités territoriales doivent présenter leurs prévisions de recettes et de dépenses en équilibre et ce pour chaque section.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,**

## **DECIDE,**

**de voter les propositions nouvelles du budget Primitif 2022**

Investissement

Dépenses : 9 716 087,66€

Recettes : 11 087 399,72€

Fonctionnement

Dépenses : 9 297 158,04€

Recettes : 9 297 158,04€

**Pour Rappel Total budget :**

Investissement

Dépenses : 20 552 196,09€ (dont 10 836 108,43 € de RAR)

Recettes : 20 552 196,09€ (dont 9 464 796,37 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 9 297 158,04€

Recettes : 9 297 158,04€

**Soit un budget total de 29 849 354,13 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSANI

The image shows a blue ink signature and a red circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE DE CHICONI' at the bottom, surrounding a central emblem.